

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CERCOTTES, dûment convoqué le 10 décembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. SAVOURE-LEJEUNE Martial, Maire.

Présents : Mme VAILLANT Aurélie, Mme PATY Mathilde, M. ROY Philippe, Mme DUMINIL Marie-Paule, M. BISSERIER Stéphane, Mme ROUX Angélique, M. BEAUHAIRE Robin, Mme MOLLET Isabelle, Mme DARVOY PEROT Hélène, M. THIBAUDEAU Alexandre, M. EDRU Pascal, M. CLAIRAMBAUD Damien et Mme LEJUS-COLLOT Catherine

Absent excusé : M. LECOUSTRE Patrice (pouvoir à M. Philippe ROY)

M. BEAUHAIRE Robin a été nommé secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de votants : 15

Le procès-verbal de la séance du 19 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

49-CAF – SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) DE SERVICES AUX FAMILLES

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Considérant que le Contrat Enfance Jeunesse est arrivé à son terme le 31/12/2019,

Le Maire soumet à l'assemblée, pour validation, la convention territoriale globale (CTG) de services aux familles proposée par la CAF.

Il explique que cette convention est une démarche partenariale qui vise à :

- définir avec les collectivités territoriales de la communauté de communes de la Beauce loirétaine un cadre politique de développement des territoires
- renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants de ce territoire

Cette convention se concrétise par la signature d'un accord, se substituant à terme à tous les contrats enfance-jeunesse (CEJ), entre la Caf, la communauté de communes de la Beauce loirétaine et les communes associées.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et permet l'identification des priorités et la définition des moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

La CTG facilite le rééquilibrage territorial des équipements, pour assurer un accès à tous à des services complets, innovants et de qualité.

Elle implique une mobilisation des élus locaux, de la direction et du conseil d'administration de la Caf dans la conduite et le suivi de la démarche. Un comité de pilotage est mis en place. Il fait le lien entre le projet global du territoire et les différents comités thématiques. Ces derniers associent les acteurs locaux dans la mise en oeuvre de cette dynamique sur le territoire.

La CTG permet également de rationaliser les instances partenariales existantes et de mieux mobiliser les financements. Son intérêt réside dans la démarche entre les acteurs, à différentes étapes :

- la préparation : s'approprier la démarche
- le diagnostic partagé : identifier l'ensemble des ressources et des besoins et construire une vision commune du territoire et de ses priorités
- la définition du plan d'actions sur une période pluriannuelle de quatre ans
- le pilotage et le suivi
- l'évaluation des actions mises en oeuvre

Le Maire précise que la convention est conclue à compter du 01/01/2020 jusqu'au 31 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

Approuve la convention territoriale globale de services aux familles jointe en annexe,

Autorise le Maire à la signer,

Autorise le Maire à signer par la suite tout avenant se rapportant à la convention.

(Vote à l'unanimité)

50-VOIRIE - NOUVELLE DENOMINATION ET NUMEROTATION DE VOIE « 1 ET 3 RUE DES PINSONS » SUR LE TRONCON (RUE DE LA CHAISE) DE LA RD2020 JUSQU'A LA FERME DE LA CHAISE

Vu le Code général des collectivités territoriale et notamment ses articles L.2121-29 et L.2213-28,

Le Maire rappelle que de nombreux poids lourds, devant se rendre dans les entreprises situées rue de la Chaise, empruntent souvent cette voie non pas depuis la RD2020 mais depuis la route de Gidy (notamment à cause du GPS) et passent ainsi devant les habitations situées le long du stade.

En traversant la commune, ces véhicules présentent un risque d'atteinte à la tranquillité et à la sécurité publique. En outre la structure de la chaussée et l'exiguïté sur la route à cet endroit ne permettent pas le passage de ce type de véhicules sans subir d'importantes dégradations.

Le Maire propose donc au conseil de modifier le nom du tronçon où se trouvent les entreprises afin que les poids lourds s'y rendent directement sans faire de détours.

Il informe que la société I. MOTORS (show room de concession automobiles) s'est installée récemment rue de la Chaise et qu'il convient de lui créer 2 numéros de rue. Les autres entreprises conserveront leur numéro actuel.

Le Maire précise que le numérotage est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles.

Il est notable qu'aucun texte législatif n'oblige la commune à consulter préalablement les administrés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

Modifie le nom de la rue de la Chaise sur le tronçon qui relie la RD2020 jusqu'à la ferme de la Chaise,

Nomme rue des Pinsons ledit tronçon,

Numérote l'entreprise I.MOTORS n°1 et 3 rue des Pinsons suivant le plan annexé à la présente délibération,

Dit que l'acquisition de la nouvelle plaque de rue ainsi que celles des nouvelles numérotations seront financées par la commune.

(Vote à l'unanimité)

51-ASSOCIATIONS - SUBVENTION

Le Maire soumet à l'assemblée plusieurs demandes de subvention :

-Cartes et dés cercottois (200 €)

-Association française des sclérosés en plaques (AFSEP)

-Comité du Loiret de la Ligue contre le cancer

-Détente et loisirs de Chevilly (35 Cercottois pratiquent des activités sportives ou culturelles)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

NE VOTE PAS de subvention pour l'association française des sclérosés en plaques (AFSEP) et pour le Comité du Loiret de la Ligue contre le cancer *(Vote à l'unanimité)*,

VOTE une subvention de 200 € pour l'association Cartes et Dés cercottois et une autre de 525 € (35 membres X 15 €) pour l'association Détente et loisirs de Chevilly *(Vote à l'unanimité)*

DIT que la dépense sera imputée au Budget principal 2021, article 65738.

52-CENTRALE D'ACHAT APPROLYS : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE ET ADHESION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Ordonnance du 23 juillet 2015, relative aux marchés publics, et notamment son article 26,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération n°20 du conseil municipal du 26 mai 2015,

Vu la Convention Constitutive du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS, issu du rapprochement entre les deux GIP APPROLYS et CENTR'ACHATS, dont l'objet est :
« -passe et exécute des marchés pour ses besoins propres, passe et exécute des accords-cadres pour ses besoins propres, passe et, le cas échéant, exécute des marchés publics destinés à ses Membres, conclut, et le cas échéant exécute, des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services destinés à ses Membres, passe et, le cas échéant, exécute des appels à projets et autres procédures de mise en concurrence particulières destinés à ses Membres, conclut des partenariats, adhère ou participe à d'autres structures de mutualisation de la commande

publique (groupements de commande, centrales d'achat, etc.),
-peut fournir à ses Membres une assistance à la passation des marchés et accords-cadres, notamment sous la forme de mise à disposition d'infrastructures techniques, de prestation de conseil sur le déroulement ou la conception des procédures de passation, ou encore de prise en charge de la préparation et de la gestion des procédures de passation au nom et pour le compte de ses Membres»,

Vu l'exposé des motifs précisant l'intérêt économique pour la commune de Cercottes d'adhérer à une Centrale d'achats afin de bénéficier, grâce à la mutualisation des achats, de meilleurs prix et des services attractifs,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

Approuve l'adhésion de la commune de Cercottes au GIP APPROLYS CENTR'ACHATS,

Accepte sans réserve les termes de la Convention Constitutive approuvée par l'Assemblée Générale du GIP jointe en annexe,

Autorise M. Martial SAVOURE-LEJEUNE, en sa qualité de Maire à signer le courrier valant signature de la convention constitutive et adhésion au GIP APPROLYS CENTR'ACHATS,

Désigne comme représentants de la commune de Cercottes à l'Assemblée Générale au sein du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS :

- M. Martial SAVOURE-LEJEUNE : titulaire
- Mme Mathilde PATY: suppléante

Autorise ces derniers, le cas échéant, à exercer les fonctions d'Administrateur au sein du Conseil d'Administration du GIP.

Confère la délégation de compétence/pouvoir au Maire à l'effet de recourir à la centrale d'achat APPROLYS CENTR'ACHATS, dans les conditions fixées par la convention constitutive, et de prendre dans ce cadre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et de leurs avenants éventuels, nécessaires à la satisfaction des besoins de la commune de Cercottes.

Autorise le Maire à inscrire pour l'année 2021 les crédits nécessaires au paiement de la cotisation annuelle aux charges du GIP APPROLYS CENTR'ACHATS au compte 6281-concours divers.

(Vote à l'unanimité)

DIVERS ET QUESTIONS ORALES

****Affaires (péri)scolaires :***

Mme Paty informe les élus que :
-elle a récemment effectué sa deuxième visite au restaurant scolaire ou elle a affiché et mis en place les « règles de bonne conduite » à respecter pendant le repas

-elle remercie les élus pour leur aide dans la décoration de la mairie à l'occasion de Noël.

-elle invite chaque commission municipale à réfléchir à ses projets pour 2021 et à les budgétiser. Les montants seront à fournir fin février au moment de l'élaboration du budget.

-la distribution des chocolats de Noël aux écoliers par les enseignantes a lieu le vendredi 18 décembre dans l'après-midi. En effet, le Père Noël n'est pas autorisé à entrer dans l'école à cause de la crise sanitaire et du plan vigipirate.

-la réunion d'information pour préparer le séjour à la neige réservé aux CM2 en février/mars 2021 est programmée le 13 janvier 2021 à la salle polyvalente l'Orée des Marronniers.

-suite à l'annulation du conseil d'école du 3 novembre pour cause de Covid, aucune autre date n'a été fixée pour ce premier conseil.

-pour l'opération caritative « Boîtes de Noël » organisée par l'association orléanaise « les mains tendues », la mairie est point de collecte pour les communes aux alentours. Cette opération consiste à remplir une boîte à chaussure avec un vêtement chaud, une friandise, un divertissement, un produit d'hygiène ou de beauté et un message sympathique pour les fêtes de Noël à l'attention d'une ou plusieurs personnes en difficultés. Les très nombreuses boîtes déjà déposées seront récupérées samedi.

****Voirie/ sécurité :***

-M. Roy souhaite que des réunions de quartier soient organisées dès que possible afin d'identifier les problématiques propres à chaque périmètre.

-Il énumère les travaux réalisés récemment : passages piétons sur la RD2020 et arrondis d'ilots à la Touche repeints, ilots à la Touche équipés de lumière clignotante, panneau rue des Buttes indiquant le pont remplacé.

-Le panneau avec le nom de l'école est en commande.

M. Edru rajoute qu'un panneau de signalisation n'est valable que 10 ans et que passé ce délai, il doit être changé.

****Information/ communication :***

Mme Vaillant informe les élus que :

-le bulletin municipal est en préparation chez l'éditeur (1^{er} jet)

-les retours sur l'utilisation de Panneaupocket sont très favorables. En février, le prestataire devrait mettre en service une application identique à destination des commerçants locaux afin qu'ils puissent diffuser leurs propres informations.

-le panneau lumineux est toujours en panne (pièce à changer en commande). Après cette réparation il conviendra d'en acheter un nouveau pour éviter des frais supplémentaires dus à la vétusté du matériel.

****CCAS :***

-La distribution d'une centaine de colis pour les aînés de 65 ans et plus s'est déroulée le week end du 12/13 décembre dans de bonnes conditions.

-La possibilité d'offrir un bon pour dîner ou déjeuner chez Fleur de Sel à place d'un colis est envisagée pour l'année prochaine.

****Economie :***

-Mme Duminil informe les élus que l'aide aux entreprises en difficultés suite à la Covid sera versée sous forme d'emprunt.

***Travaux :**

-M. Bissierier rappelle que l'élagage du saule à l'école maternelle devrait être réalisé pendant les vacances de Noël, de même que le changement des robinets à l'école et à la cantine.

-Le curetage des fossés de la Retrêve est prévu début 2021.

-M. Bissierier et Mme Mollet ont obtenu 5 devis pour le city stade. Ils ont retenu le projet de la société AGORESPACE car celle-ci propose en plus un accompagnement dans l'utilisation du plateau sportif (référént) et fournit du matériel (filets, ballons et chasubles). De plus, la structure est en « acier bois », ce qui donne un aspect naturel à la construction qui s'insère ainsi harmonieusement dans l'environnement. Le City-stade sera aussi utilisé par l'école pour l'athlétisme et les sports collectifs.

Mme Duminil énumère les différentes subventions auxquelles la collectivité peut prétendre pour ce projet : DETR, DSIL, CRST, le CNDS (à vérifier) via les JO.

Mme Mollet présente un diaporama du projet. Elle explique que le city stade sera construit sur le terrain de football actuel (qui conservera ses buts), à proximité du parking de la salle polyvalente l'Orée des Marronniers, avec sur un côté une piste d'athlétisme et un pare ballon de chaque côté. Le prix est négocié à 68 000 € HT.

Une réunion de la commission travaux est prévue le 28 décembre pour discuter de la viabilité du projet pour 2021. Si le city stade n'est pas programmé pour l'année prochaine, les élus envisagent la construction un terrain de boules pour pouvoir bénéficier des subventions en cours.

-Mme Duminil demande aux élus de prioriser les projets : le maire évoque le city stade, l'aménagement des combles à la mairie et réhabilitation de la salle Louise Dubel. Pour la climatisation de la salle polyvalente l'Orée des marronniers, plusieurs pistes sont évoquées comme la géothermie verticale.

-Lors de la dernière réunion du SIAEP, il a été décidé de ne pas augmenter le prix du m³ d'eau ni le prix de l'abonnement au moins pour l'année prochaine. Les agents du syndicat vont déménager en avril 2021, en location dans les anciens bureaux d'IVECO.

-Pour faire suite à une réunion de la CCBL, le budget de l'assainissement sera augmenté.

***autres :**

-Mme Mollet informe les élus qu'une opération de don du sang est organisée à Cercottes, sur inscription auprès de l'Etablissement Français du Sang, le 25 janvier 2021 toute la journée, à la salle polyvalente l'Orée des Marronniers.

Le Maire fait lecture de plusieurs courriers :

1) la préfecture demande aux collectivités de maintenir la vigilance dans l'application des gestes barrières pour lutter contre la Covid-19.

2) le Maire de Toury se plaint du service de transport de la SNCF. La commune de Cercottes rencontre le même problème de non-respect des arrêts en gare. M. Thibaudeau devient référént de la commune auprès de la SNCF. M. Roy rappelle que le covoiturage entre parents est une bonne solution pour emmener les enfants dans les établissements scolaires d'Orléans.

3) une administrée informe les élus que des vols de fleurs ont eu lieu dans le cimetière. Il pourrait être envisagé de le fermer en soirée.

4) l'association Radio Web Passion remercie la municipalité pour l'attribution d'une subvention.

-Mme Lejus-Collot a suivi deux formations très intéressantes dispensées par le service juridique de l'AML : le fonctionnement du conseil municipal et le budget (avec M. Thibaudeau). Elle invite les élus à s'inscrire aux prochaines sessions.

-M. Thibaudeau exprime son mécontentement de ne pas avoir été informé au préalable, en tant qu'élus, de l'affichage de l'arrêté municipal sur l'obligation du port du masque.

La mesure est plutôt bien respectée par la population.

-M. Beauhaire rappelle que la commission éco-citoyenneté va aménager les espaces verts au Chêne Brûlé (aires de jeux lotissement de la Gibelotterie) en jachères fleuries (achat prochain de semences) et en verger collectif (plantation d'arbres dont les fruits seront cueillis par les habitants).

-Pour compléter les équipements de visio conférence à la mairie, Mme Paty envisage l'achat prochain d'un système de visio portable (coût entre 300 et 400 €) qui pourrait également être utilisé dans la salle polyvalente l'Orée des Marronniers.

La séance est levée à 20h10.

